



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 septembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 5 octobre 2009

MODALITES DU FINANCEMENT DU LOGEMENT
SOCIAL PAR LA VILLE DE NIORT

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
05 octobre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Nicole IZORE -

Excusés avant donné pouvoir :

- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD -

AMERU

**MODALITES DU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL PAR LA
VILLE DE NIORT**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Au-delà des dispositifs opérationnels spécifiques en faveur du logement social que porte la ville de Niort dans le cadre de l'OPAH RU et du PRUS, l'engagement d'une politique volontariste en faveur de la production du logement social s'est traduite lors du vote du budget en mars 2009 par une augmentation de 100 % de l'enveloppe financière annuelle permettant d'augmenter à la fois le nombre de logements financés et les taux de financement.

Il convient désormais de préciser les modalités de financement du logement social.

Ces modalités de financement sont fixées dans le cadre d'une situation transitoire. En effet, le PLH en cours d'élaboration, qui devrait être approuvé fin 2009, sera amené à préciser le niveau d'implication des partenaires en faveur du logement social et les critères de financement idoines.

Dans une conjoncture sociale difficile, le logement est un sujet de préoccupation quotidien qui met en exergue l'importance d'une régulation de la production des PLUS/ PLAI et PLS quand on sait que la majorité des ménages demandeurs de logement social ont des revenus inférieurs au plafond PLUS. C'est pourquoi, les modalités de financement priorisent la production de logements pour les ménages en situation financière fragile (PLAI). De surcroît, afin de répondre aux préoccupations environnementales et aux charges de fonctionnement liées aux logements qui pèsent sur le budget des ménages, et notamment face à la précarité énergétique, les financements sont majorés au regard des critères de performance énergétique garantissant des économies de charges aux locataires

Dans l'attente de l'approbation du PLH, il convient de déterminer les modalités de financements applicables pour la création de chaque logement :

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

Approuver les modalités de financement applicables pour la création de chaque logement :

	HPE	THPE	BBC
PLUS	1 000 €	3 500 €	4 300 €
PLAI	3 000 €	6 000 €	9 000 €

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER